

2023-03-22-N09

Nombre de Conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 18  
Votants : 24  
*Nomenclature : 4.2..*

**DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE MILLAS**

**Le Mercredi 22 Mars 2023, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MILLAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.**

Date de la convocation : 15 Mars 2023

**Présents** : BIENAIMÉ Régis, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, LAFFON Roxane, L'HOUÉ Yann, NOGUERA Joseph, NOGUÉS Dominique, PERSON Claude, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, SENYARICH Olivier, THAMI Halima, VIDAL Sylvie,

**Absents excusés** :

BOHER Monique, LAFFON-LE GALL Emilie,

**Absents ayant donné procuration** :

CAMI Patricia à SENYARICH Olivier,  
CASSAGNE Marjorie à FORASÉ Guy,  
LUKASZEWSKI René à GARSAU Jacques,  
PINELL Daniel à BIENAIMÉ Régis,  
TIGNON Magalie à CABRÉRA Christine,  
THOMAS Patrick à PERSON Claude,

CABRÉRA Christine a été nommée secrétaire de séance.

-----  
**ACCUEIL D'UN APPRENTI.**

-----

ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie a quitté la salle lors du vote de l'Assemblée délibérante.

Le Maire

Fait part que Lucas VERGNETTES souhaite préparer un titre de niveau Bac + 5 « Manager opérationnel d'activité » sous contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans, auprès de ISCOD, située 1300, route des Crêtes à 06560 Valbonne,

Rappelle que lors de l'établissement d'un contrat d'apprentissage, l'employeur doit également participer aux frais de scolarité, en sus de la rémunération,

Rappelle que, en tant qu'employeur public, la Commune bénéficiera d'aides (Etat, C.N.F.P.T.),

Accusé de réception en préfecture  
066-216601088-20230322-2023\_03\_22\_N09-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** l'accueil d'un apprenti pour la préparation un titre de niveau Bac + 5 « Manager opérationnel d'activité » sous contrat d'apprentissage d'une durée de deux ans, auprès de ISCOD, située 1300, route des Crêtes à 06560 Valbonne,

**SOLLICITE** les aides (Etat, C.N.F.P.T,...) correspondantes à ce type de contrat,

**DIT** que les crédits nécessaires aux frais de rémunération et de participation des frais de scolarité seront prévus aux budgets 2023 et suivants,

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

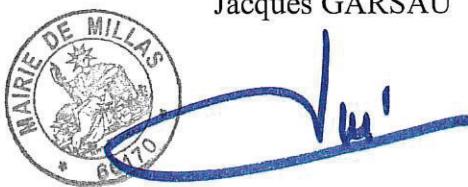
Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,  
CABRÉRA Christine



Le Maire,  
Jacques GARSAU



**Certifié exécutoire**  
Transmis par procédure dématérialisée à la Sous Préfecture de Prades le **12 AVR. 2023**  
Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
  - Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen", accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Millas le **14.04.2023**

Notifié le

Accusé de réception en préfecture  
16601088-20230322-2023\_03\_22\_N09-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2023  
Date de réception préfecture : 13/04/2023